

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil Vingt Deux le Vingt Six Septembre à dix huit heures

Le Conseil Municipal de la commune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Madame Armelle NICOLAS, Maire**

Nombre de conseillers municipaux en service : **26**

Date de la convocation du Conseil Municipal : **le 19 Septembre 2022**

Etaient présents :

Mesdames Armelle NICOLAS, Betty BARGUIL, Nathalie HOREL, Renée JEANNET, Marianne LE BOURLIGU, Colette PÉRENNEC, Françoise GUYONVARCH, Murielle ROSIN, Virginie LE GARREC, Christelle LE GOHLISSE,

Messieurs Bertrand LE RAY, Maurice LÉCHARD, Didier LE BOLÉ, Jean-Marc MIDELET, Jean-Pierre FEIGEAN, Thierry LE TOUZO (arrivée à 18H10 au bord. n°4), David HELLEGOUARCH, Sylvain OLIVO, Eric LE RUYET,

Absents excusés ayant donné un pouvoir :

**Mesdames Laurence LE BOUILLE, Francette CHAULOUX
Messieurs Christophe BENOIT, Stéphane PIGACHE, Davy CATHERINE**

Absents excusés : Sandrine LEFEUVRE, Philippe NOGUÈS,

Madame Betty BARGUIL a été élu secrétaire de séance

4 - FINANCES – REMBOURSEMENT ANTICIPÉ DE DEUX EMPRUNTS CONTRACTÉS AUPRÈS DU CREDIT AGRICOLE DU MORBIHAN ET REFINANCEMENT DE LA DETTE

Madame Le Maire rappelle à l'assemblée que la Commune a souscrit auprès du Crédit Agricole du Morbihan deux emprunts :

Prêt n° 0043277014 contracté en 2011

Montant : 1 000 000 euros

Durée : 20 ans

Taux : révisable + marge +1,65%

Indemnité de remboursement par anticipation : Néant

Prêt n° 0048103976 contracté en 2013

Montant : 500 000 euros

Durée : 15 ans

Taux : révisable + marge +2,00 %

Indemnité de remboursement par anticipation : Néant

Après des échanges entre la Ville et le Crédit Agricole du Morbihan, cette dernière n'a pas répondu favorablement quant à la possibilité de réviser le taux contractualisé.

La Ville a alors sollicité plusieurs banques dans le cadre d'un refinancement de prêt.

La Banque postale a fait une offre regroupant le capital restant dû des deux emprunts actuels dont les caractéristiques sont les suivantes :

Montant : 708 972,02 euros

Durée : 8 ans et 6 mois

Taux : index EURIBOR 3 mois + marge + 0,67%

Vu le contrat de prêt n° 0043277014 signé le 30 novembre 2011,

Vu le contrat de prêt n° 0048103976 signé le 3 avril 2013,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 25 mai 2020 autorisant Madame Le Maire à procéder à la réalisation d'emprunt,

Vu l'avis de la commission mixte Finances/Enfance Jeunesse du 13 septembre 2022,

Les membres du Conseil :

- **AUTORISE** Madame Le Maire à procéder au remboursement du capital restant dû par anticipation de l'emprunt 0043277014 contracté en 2011
- **AUTORISE** Madame Le Maire à procéder au remboursement du capital restant dû par anticipation de l'emprunt 0048103976 contracté en 2013
- **OUVRE** au budget de la Ville les crédits nécessaires : chapitre 16 – article 166 : « Refinancement de dette »
- **PREND** l'engagement d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget les sommes nécessaires au remboursement des échéances auprès de la banque postale

Délibération adoptée à l'unanimité

Pour copie conforme

Le Maire,
Armelle NICOLAS

